

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 13 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 13 avril, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 18h00 à la salle des fêtes de Rouffiac Tolosan.

Votants :

C3G : Maryse AUGER, Eliséo BONNETON, Patricia CADOZ, Stéphanie CALAS, Didier CUJIVES, Véronique MILLET, Philippe SEILLES

CCCB : Joël CAMART, Catherine CLAEYS, Gérard GUERCI, Claude

MARIN, Anne-Sophie PILON, Patrice SEMPERBONI, Pierre ARTIGUE, Dominique CAILLAUD, Charles de LASSUS SAINT-GENIES

CCF : Michèle BEGUE, Daniel DUPUY, Vincent DUSSART, Alain HINAUX, Patrick IGON, Pierre JEANJEAN, Jean-Pierre ROUANET

CCHT : Chantal AYGAT, François CODINE, Denis DULONG, Jean-Claude ESPIE, Marie-Luce FOURCADE, Patrice LAGORCE, Sébastien NOEL, Philippe GAUTIER, Yvan GONZALEZ

CCVA : Isabelle GAYRAUD, Gilles JOVIADO, Cédric MAUREL, Robert SABATIER, Jean-Michel MICHELOT, Jean-Louis RICHARD

Absents ayant donné pouvoir : Philippe PETIT à Daniel DUPUY, Colette SOLOMIAC à Vincent DUSSART, Laurent ZANETTI à Sébastien NOEL, Thierry ASTRUC à Cédric MAUREL

Secrétaire de séance : Gérard GUERCI

Domaine : Finances

Délibération n° : 21/029

Objet : Budget Primitif 2021- Montant de la participation des EPCI Membres

Conformément à la loi, le Débat d'Orientation Budgétaire s'est déroulé lors du Conseil Syndical précédent, sur la base du rapport d'Orientation Budgétaire.

Le budget primitif 2021 présenté est conforme aux orientations présentées dans le rapport, il est le plus sincère et précis possible, conformément à la nomenclature M14 du CGT, document budgétaire joint en annexe à la convocation.

Il propose pour 2021 de fixer la participation totale par habitant à un euro et quinze cents (1.15€).

Les données permettant le calcul de la participation de chaque EPCI seront prises sur BANATIC (BAse NATionale sur l'InterCommunalité de la Direction Générale des Collectivités Locales) actualisées en janvier 2021.

L'exposé du Président entendu,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés (41 voix pour, 1 abstention)

- **La proposition de fixer le montant de la participation par habitant en 2021 à un euro et quinze cents (1.15€)**
- **Autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.**

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 13 avril 2021.

Le Président,



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 13 avril 2021
Au registre sont les signatures